

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT URBAIN ACCOMPAGNANT DES
RÉFECTIONS MAJEURES DE RUES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE
DE PROXIMITÉ DE LA VILLE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste en des travaux d'aménagement urbain qui accompagnent des réfections majeures de rues relevant de la compétence de proximité lorsque celles-ci nécessitent une bonification.

Il peut s'agir, sans s'y limiter, d'aménagements qui facilitent l'accessibilité universelle, ou le transport actif, de mesures d'apaisement de la circulation, de plantations, d'ajout de mobilier urbain et d'éclairage public ainsi que l'intégration d'œuvres d'art.

Le projet peut comprendre l'octroi des contrats de services professionnels et techniques de même que l'acquisition d'immeubles et de servitudes requis aux fins de sa réalisation.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût du projet décrit à l'article 1 s'élève à la somme de 1 000 000 \$.

TOTAL : 1 000 000 \$

Annexe préparée le 29 janvier 2020 par :

Ghislain Breton
Service de la planification de l'aménagement
et de l'environnement